

# CALENDRIER VACCINAL À L'INCORPORATION



Volontaires stagiaires  
du Service militaire adapté (SMA)

2021



Annexe 6 n° 509295/ARM/DCSSA/DIVSSD/PS du 26 juillet 2021

			Rappels
J 0	Infection invasive à méningocoque ACWY <sup>a</sup>	<b>Vaccination réglementaire</b> : 1 dose pour tout stagiaire sans antécédent de vaccination par un vaccin tétravalent conjugué ACWY <sup>a</sup>	Aucun
	Rougeole, rubéole et oreillons	<b>Vaccination réglementaire</b> : 1 dose pour tout stagiaire né depuis 1980 n'ayant pas reçu 2 doses.	
	Grippe	<b>Vaccination recommandée</b> quelle que soit la date d'incorporation <sup>a</sup>	
	Diphtérie, tétanos, poliomyélite +/- coqueluche (dTP ou dTcaP)	<b>Vaccination réglementaire</b> : mise à jour éventuelle du rappel avec dTP (ou dTcaP si dernier dTcaP > 5 ans)	À âge fixe : 25, 45 et 65 ans avec dTP sauf si stratégie cocooning (dTcaP)
	Sérologie Hépatite A (recherche d'IgG)	Sérologie pré vaccinale recommandée pour les stagiaires des RSMA de Mayotte et Guyane	
	Varicelle <sup>a</sup>	Questionner la personne sur l'existence d'un antécédent de varicelle Une sérologie peut être réalisée pour : - les femmes en âge de procréer, notamment celles ayant un projet de grossesse, sans antécédent clinique de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) - les hommes âgés de 17-18 ans sans antécédent clinique de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse)	
	COVID-19	1 <sup>re</sup> dose réglementaire pour tout stagiaire sans antécédent de vaccination contre la COVID-19 (en cas d'antécédent de COVID-19, le délai pour la réalisation de la vaccination doit suivre les recommandations en vigueur)	
J 30	Rougeole, rubéole et oreillons	<b>Vaccination réglementaire</b> : 2 <sup>e</sup> dose pour tout stagiaire né depuis 1980 n'ayant pas reçu 2 doses	Aucun
	Hépatite A	<b>Vaccination réglementaire uniquement</b> (1 <sup>re</sup> dose - vaccin monovalent ou vaccin combiné A+B) : - pour les stagiaires des RSMA de Guyane et Mayotte non immunisés contre l'hépatite A ; - pour les stagiaires impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective quel que soit le lieu d'implantation du régiment	
	Hépatite B <sup>b</sup>	<b>Vaccination recommandée si facteurs de risques (relations sexuelles avec partenaires multiples...<sup>c</sup>)</b> : 1 <sup>re</sup> dose, en l'absence de preuve écrite d'un schéma vaccinal complet (= schéma vaccinal à 3 doses ou schéma vaccinal à 2 doses de 20 µg à 6 mois d'intervalle entre les âges de 11 et 15 ans)	
	Fièvre typhoïde	<b>Vaccination réglementaire</b> (1 dose) <b>uniquement</b> pour les stagiaires des RSMA de Guyane et Mayotte	Aucun
	Varicelle <sup>a</sup>	1 <sup>re</sup> dose <b>recommandée</b> pour : cf. fiche technique du vaccin en annexe 7	
	COVID-19	2 <sup>e</sup> dose réglementaire pour tout stagiaire sans antécédent de vaccination contre la COVID-19 (en cas d'antécédent de COVID-19 chez un sujet immunocompétent, cette 2 <sup>e</sup> dose n'est pas réalisée)	Rappel éventuel selon les résultats de la veille scientifique en cours
J 60	Hépatite A	<b>Vaccination réglementaire uniquement</b> (2 <sup>e</sup> dose si administration du vaccin combiné A+B à J 30) : - pour les stagiaires des RSMA de Guyane et Mayotte non immunisés contre l'hépatite A ; - pour les stagiaires impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective quel que soit le lieu d'implantation du régiment	
	Hépatite B <sup>b</sup>	2 <sup>e</sup> dose, en l'absence de preuve écrite d'un schéma vaccinal complet	
	Varicelle <sup>a</sup>	2 <sup>e</sup> dose <b>recommandée</b> pour : cf. fiche technique du vaccin en annexe 7	Aucun
entre J 210 et J 365 <sup>d</sup>	Hépatite A	2 <sup>e</sup> dose (vaccin monovalent) <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> dose (vaccin combiné A + B)	Aucun
	Hépatite B	3 <sup>e</sup> dose <sup>f</sup> (vaccin monovalent ou vaccin combiné A + B si nécessité d'immunisation contre l'hépatite A) en l'absence de preuve écrite d'un schéma vaccinal complet	Aucun

## RETEX IRMA - RSMA Guadeloupe et Martinique Hépatite A : Recommandation vaccinale complémentaire pour les volontaires stagiaires des RSMA de Guadeloupe et Martinique

Vaccination	Localisation RSMA	Catégorie de personnel	Date de vaccination	Schéma vaccinal	Objectif
Hépatite A	Guadeloupe Martinique	Volontaires stagiaires désignés par le commandement comme susceptibles de participer à des actions de renfort en cas de survenue d'un cyclone	Dès passage de la zone en pré-alerte cyclonique pour un cyclone de catégorie 3	1 dose de vaccin monovalent contre l'hépatite A sans sérologie préalable. Deuxième dose 6 à 12 mois plus tard <sup>e</sup>	Protéger le personnel susceptible d'être exposé professionnellement à un risque de contamination

a) En cas d'incorporation pendant la saison estivale (période d'indisponibilité du vaccin), cette vaccination devra être réalisée lors de la prochaine saison grippale. | b) La vaccination contre l'hépatite B peut être avancée à J0, J30 en fonction du contexte. Un intervalle d'au moins 1 mois est nécessaire entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> injection du vaccin contre l'hépatite B. | c) Cf. calendrier vaccinal national 2021. | d) Privilégier la réalisation de ces vaccinations à la visite médicale de fin de service. | e) La deuxième dose de vaccin contre l'hépatite A doit être administrée au minimum six à douze mois après la première dose mais peut être administrée jusqu'à 3 ou 5 ans, selon la spécialité, après la première dose. | f) Un intervalle d'au moins 5 mois devra être respecté entre la deuxième et la troisième dose de vaccin contre l'hépatite B. La vaccination et la sérologie ne sont pas prises en charge financièrement par le SSA mais remboursées par l'assurance maladie et les complémentaires santé sur prescription médicale. | g) La vaccination contre la varicelle est contre-indiquée pendant la grossesse. La grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination : il convient de conseiller aux femmes ayant l'intention de débiter une grossesse de différer leur projet d'un mois.